

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Le 21 août 2018

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 21 août 2018, à 18 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
CHABOT, Hélène	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée, ce que la secrétaire générale de la séance confirme.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification de la procédure de convocation.
3. Vérification du quorum.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Dénonciation d'intérêts.
6. Adjudication des contrats d'hygiène et salubrité d'un établissement d'enseignement – école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (du Cap-Soleil).
7. Engagement de personnel cadre.
8. Questions et commentaires des commissaires.
9. Levée de la séance.

CE-18/19-001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

6. ADJUDICATION DES CONTRATS D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT – ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE (DU CAP-SOLEIL)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publics 18-420-SAN-06 publié sur SEAO sous le numéro 1174078 le 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT la politique et les règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de service, en matière de technologie de l'information et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT le Règlement sur certains contrats de service (RCS C-65) de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT la résolution CC-17/18-060 autorisant la durée maximale de 5 ans pour les contrats d'hygiène et salubrité;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de travail ayant élaboré les principes du cahier des charges des appels d'offres 2018-2023 pour l'hygiène et la salubrité d'établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu:

- D'adjuger la conclusion du contrat d'hygiène et salubrité de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (du Cap-Soleil) à l'entreprise: Service d'entretien Bérubé Inc. au montant de 199 932,32 \$ pour 5 ans;
- D'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT le poste d'agent d'administration en Formation générale des adultes à combler;

CONSIDÉRANT que ce poste est prévu au plan d'effectifs des cadres pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu que :

- Mme Natacha Émond soit engagée à titre d'agent(e) d'administration;

le tout en conformité avec le « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ».

CE-18/19-003

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard